

# PÃdagogies alternatives pour lutter contre les discriminations.

Stage

19-20 mars 2026

Le validisme, le racisme, le sexism, le classisme et les lgbtphobies sont des phénomènes qui s'invitent volontiers dans la société civile. L'école n'en est pas préservée.

A titre d'exemple, la mesure « groupes de niveaux » provient directement des programmes du RN. De plus, il existe des collectifs tels que « les mères louves » qui tentent de dénoncer les pratiques d'éducation à la sexualité.

Quel rôle pouvons-nous jouer pour lutter contre ces discriminations dans nos pratiques pédagogiques? Quels outils pouvons-nous saisir et construire collectivement ?

Ce stage de formation syndicale s'inscrit dans une optique de convergence des luttes et de co-formation : les ateliers proposés émaneront donc à la fois de partenaires associatifs du territoire et de collègues enseignant·e·s de la maternelle au lycée.

contact@sudeducation49.org  
06 13 12 99 21



# Ateliers

- lutter contre le validisme et les mécanismes d'exclusion qui en découlent .
- le travail individualisé en maternelle ( ICEM pédagogie Freinet )
- le corps en musique
- chorale : pratique adulte
- déconstruire les injonctions et diktats de genre de nos corps et de nos coeurs : librairie itinérante ( Asso. Corps à Coeur 49 ).
- atelier arpентage : liberté, sexualité, sororité ( Asso. Corps à Coeur 49 ).
- EVARS (le Planning Familial 49 )
- démarrer la pédagogie Freinet par le texte libre.
- démarrer la pédagogie Freinet par les réunions d'élèves.
- la classe promenade ( ICEM pédagogie Freinet )
- la technique de l'affichage libre ( ICEM pédagogie Freinet )
- déconstruire les LGBTQIphobies ( CEMEA)
- construire des pratiques pédagogiques antiracistes ( CEMEA)
- danse libre et improvisée
- guide pratique pour un CDI safe place
- intervention d'un journaliste de la Topette sur une lutte antifa victorieuse

au  
s

- les deux repas du midi seront préparés par le RAARE (collectif militant d'alimentation à prix libre)

## Comment ça marche, le droit à la formation syndicale ?

Le Congé pour Formation syndicale est un droit. C'est un droit à congé qui concerne les agents titulaires et non titulaires de l'état (art 2 loi 82-997). Il est régi par la loi n°84-16.

Le droit à congé est, au regard de la loi, plus « fort » qu'une autorisation d'absence. Ce congé, avec traitement, est un droit individuel dans la limite de 12 jours par année scolaire.

En cas de problème, de refus ou pression de ton ou ta chef-fe, ou pour toutes infos n'hésite pas à nous contacter.

Tu as jusqu'au 18 février 2026 pour envoyer ta demande de stage auprès de ton administration.

**Pour t'inscrire c'est ici :      Ou là :**



<https://framaforms.org/stage-pedagogique-2026-1766075019>